



Commune de Ponthaux

VIDE-GRENIERS ET BOURSE AUX HABITS



Accompagné d'une petite collation

Organisé par la Commission du développement durable de Ponthaux

Date : 25 novembre 2023

Heure : 10h00-16h00

Lieu : Salle communale de Ponthaux

INSCRIPTION

- Annoncez-vous auprès du secrétariat communal (026 475 32 70 le mardi ou le vendredi) ou par mail (commune@ponthaux.ch) en donnant votre nom, prénom et numéro de téléphone.
- En vous inscrivant, vous vous engagez à respecter le règlement se trouvant au verso.

Règlement intérieur de la bourse aux vêtements et vide-greniers pour les exposants :

La vente est réservée aux exposants non professionnels. Ils doivent être majeurs.

L'inscription des exposants se fait auprès de l'administration communale.

Ceci dans la mesure des places disponibles.

Une fois le quota de participants atteint, le comité organisateur est en droit de refuser les inscriptions.

Il est interdit de s'inscrire et d'attribuer son emplacement à une autre personne.

Une table de 180X80 cm est à votre disposition. Il est impossible d'en avoir plusieurs. Il est interdit de rajouter vos propres tables.

Les tables seront attribuées par ordre d'inscription, et dans la limite des places disponibles. En cas de tables restant vacantes, elles pourront être réparties aux personnes en faisant la demande.

L'implantation des emplacements sera définie par les organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription ou de faire quitter les lieux à toute personne qu'ils ne jugeraient pas dans l'esprit de la manifestation.

Les objets et vêtements mis en vente devront être conformes à la législation en vigueur.

Par respect, tous les articles proposés doivent être propres, complets et en parfait état de marche.

Seuls les articles propres et présentables sont acceptés.

La vente d'alimentation, boissons, etc. est strictement interdite sous peine d'expulsion.

Les ventes se font directement entre « exposants » et « acheteurs », aucune transaction ne passe par le **comité** organisateur qui **se décharge de toute responsabilité** en cas de problèmes liés à l'utilisation du matériel et articles vendus pendant la bourse.

Les objets et vêtements exposés demeurent sous la responsabilité des propriétaires.

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, casses, vols, pannes ou autres détériorations. Aucun remboursement ne sera fait.

Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs.

Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, biens et marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements loués par le Comité. Ils doivent à cet effet être couverts par leur assurance RC.

Toute personne qui ne respecte pas le règlement, se verra exclue.

Tout vol sera dénoncé.

L'installation des exposants pourra se faire le jour même, c'est-à-dire **le samedi 25 novembre 2023 à partir de 09h00** à la salle Communale à côté de l'école de Ponthaux.

La vente débutera à **10h00 terminera à 16h00**.

Chaque exposant récupérera ses articles invendus.

L'ensemble des détritrus (cartons, sacs, papiers...) ne peuvent rester sur place. Les exposants doivent libérer l'espace après avoir débarrassé leurs articles pour **17h00** maximum.

L'inscription et la présence à cette manifestation implique l'acceptation du règlement dans sa totalité.

En cas de nombre insuffisant de participants, le vide-greniers sera annulé. Dans ce cas-là, vous serez avisé par téléphone le **mardi 21 novembre 2023**.